

Bulletin Réservation pers STAGES - PREPARATION Y-M

Conditions de vente des STAGES-PREPARATION Y-M

Nom :

Prénom :

Date Naissance :

Adresse :

Tel :

e.mail :

CP :

Ville :

@

Pays :

Stage	initulé stage	Shore-based	Coastal/prép	Offshore/prep	Certification
Durée stages					
Embarquement					
Débarquement					
Ports	Embarquement				
Débarquement					
Tarifs stages	€	€	€	€	€
Part location voilier	€	€	€	€	€
Part instructeur	€	€	€	€	€
Caisse de bord *	€ x Jrs	€ x Jrs	€ x Jrs	€ x Jrs	€ x Jrs
Sous Totaux	€	€	€	€	€
*Avitaillement/Frais port/Carburant (35€/Pers/Jr)					Total cumu €

Part locale : 30% règlement effectué à l'ordre de la copropriété « Maitai »
Part instructeur : 70% règlement effectué à l'ordre de « Sail-Master-Training et particulières figurant au verso pour les avoir lues et approuvées.
Par ailleurs il certifie savoir nager et tenir Informé le Skipper-Instructeur de toute pathologie médicale pouvant entrainer une intervention à distance.

Compléments Assurance/pers		
Annulation	6% garantie	€
Rapatriement zone Europe	<8 jrs <14 jrs	40€ 55€
Frais Police	Forfait	20€
Total		€

Contrat annulation fortement conseillé

Acompte = € le / /

Réservations : Possibilité de réserver per tel/ option valable 8 jours. Réservation effective à la réception du bulletin de réservation signé + acompte de 30% avant 6 semaines du départ.

Règlement : 30% à la réservation avant 6 Semaines du départ. 50% entre 6 semaines & 21 jours avant départ. 100% avant 20 jours du départ

Annulation de votre part : Retenue forfaitaire de 50€ avant 30 Jrs. Entre 30 & 21 jours : 25% du prix Total. Entre 20 & 8 jours :50% Entre 7 & 2 jours : 75%. A moins de 2 jours : 90% du prix Total. La non présentation ou le retard (non motivé) à l'heure & au lieu d'embarquement déterminé, ou encore l'abandon de votre part en cours de croisière ne donnent lieu à aucun remboursement. (Dans certains cas, les sommes retenues vous seront remboursées par votre souscription complémentaire à l'assurance Annulation)
Annulation de notre part : Pour des raisons de nbre de participants inférieur à 3, vous serez prévenus au moins 21 Jrs avant le départ. Dans la mesure du possible, une formule de remplacement vous sera proposée. Dans le cas d'une annulation définitive, vous serez remboursé intégralement de vos acomptes.

Assurances : Vous êtes couvert en responsabilité Civile à bord.

Vous pouvez souscrire une assurance Annulation & Assistance auprès de notre partenaire Ouest Assurance. La garantie doit être souscrite au plus tard dans les 14 jours qui suivent l'inscription. Nous vous proposons le contrat Force 9-Formule 1 à raison de 6% du prix du stage.

Responsabilités : Nous n'avons pas d'obligation de résultat concernant votre réussite à l'examen du Yacht-master, mais de moyens pédagogiques & techniques mis en peuvres pour la réussite à ce dernier. En outre la formation que vous effectuez est une préparation qui reste à la libre évaluation de votre instructeur qui se réserve le droit de ne pas vous présenter à l'examinateur s'il estime votre niveau insuffisant Nous nous réservons le droit de débarquer tout participant à tout moment qui compromettrait la sécurité ou le bien-être du groupe, ou bien de modifier, si les circonstances l'exigent (liées aux contraintes météo) les itinéraires sans pour autant ne nuire à la prestation globale du stage. Dans ce cas aucune indemnité ne saurait être due.
Ve Collective : Chaque stagiaire s'engage à participer aux tâches collectives du bord; à savoir l'avitaillement, la préparation des repas et l'intendance quotidienne du bateau.

Ports d'Embarquement/Débarquement: Généralement, les embarquements/débarquements se font au jour indiqué vers 17Hrs

SAIL-MASTER-TRAINING EUROL Cap 88000€ N°Siret : 498675198 00028
N°DRDJS: ET003797 / N°Déclaration Activité pro: 93131854913
« Cét enregistrement ne vaut pas agrément par l'état »
Contrat assurance Navire & RCP Pantaneus N° 8-000000-1972837-24